

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°3

Rapport d'Orientations Budgétaires 2027

Membres présent.es :

- Damien Malinas, Président de l'ESAA
- Michèle Nesme, Vice-Présidente de l'ESAA, et conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur et de la prévention de la délinquance,
- Violeta Lukic, conseillère municipale en charge de la Culture,
- Vincent Fuchs, conseiller municipal en charge de la Vie associative et événements,
- Julien Gallon, personnalité qualifiée Ville,
- Laetitia Herbette, représentante des personnels techniques et administratifs,
- Benoit Pype, représentant des enseignant.es,
- Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es,
- Victor Mulé, représentant des étudiant.es CR,
- Dalia Messara, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA
- Monsieur Laurent Rochut, adjoint au Maire
- Marie-Garance Massal, représentante des étudiant.es Création

Sont excusé.es :

- Viviane Savoye, conseillère municipale en charge de l'artisanat et urbanisme commercial,
- Corinne Moulin, conseillère municipale en charge des bibliothèques,
- Thierry Suquet, préfet de Vaucluse
- Bruno Portet, directeur de la Culture

Procurations :

- Monsieur le Préfet à Madame Messara,
- Madame Moulin, conseillère municipale à Madame Nesme

Soit 12 votants + 2 pouvoirs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les statuts de l'École Supérieure d'Art d'Avignon,

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements. Ainsi, il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte administratif.

Le ROB doit permettre au Conseil d'Administration d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de l'école supérieure d'art. Il doit permettre une vision précise de ses finances et des orientations poursuivies.

Il est pris acte de cet échange par une délibération spécifique.

Le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'État concernant les collectivités locales etc.,
- les perspectives pour 2027.

Ce rapport devant être présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, le Conseil d'Administration examinera le budget primitif pour l'exercice 2026 lors de sa prochaine séance en décembre 2025.

Contexte général

L'école supérieure d'art, auparavant service municipal de la ville d'Avignon est un EPCC depuis 2011.

Ses membres fondateurs sont la Ville d'Avignon et le ministère de la Culture représentée par la DRAC PACA.

« L'article réglementaire relatif aux statuts de l'EPCC, article R. 1431-2, dispose notamment que les statuts prévoient les apports respectifs et la part respective des contributions financières de chacune des personnes publiques membres de l'établissement, et les mises à disposition de biens nécessaires à son fonctionnement. La différence de terminologie (subventions et autres concours financiers d'un côté, apports, contributions financières et mises à disposition de l'autre) revêt un véritable sens.

La nomenclature comptable des communes, EPCI, départements et régions (instruction M 57), dans les comptes de charges, fait la différence entre les contributions qu'elle range dans les participations obligatoires (comptes 655), et les subventions de fonctionnement (comptes 657), qui ont un caractère facultatif. C'est donc à bon droit que l'article R. 1431-2, qui se place du point de vue des personnes publiques membres de l'établissement, **parle de contributions, qui ont le caractère de dépenses obligatoires pour ces collectivités**, dès lors que celles-ci se sont engagées par les statuts à contribuer au fonctionnement du service public dont elles ont confié la gestion à l'EPCC. L'article L. 1431-8, qui se place du point de vue de l'EPCC, néglige parfois cette différence. Avec l'article R. 1431-2, le pouvoir réglementaire a donc clairement voulu indiquer qu'en créant un EPCC, les collectivités membres s'engageaient irrévocablement (sauf procédure lourde de retrait ou de dissolution) à le financer de façon pérenne.

A ces contributions financières, l'article R. 1431-2 envisage que puissent s'ajouter des « mises à disposition de biens », autrement dit des contributions en nature, ignorées par l'article L. 1431-8, et elles aussi fixées par les statuts de façon pérenne. Il répare ainsi une omission du législateur, sans que cela puisse être analysé comme outrepassant la volonté de ce dernier. Enfin, ou plutôt d'abord, l'article R. 1431-2 dispose que les statuts prévoient « les apports respectifs » de chacune des personnes publiques membres de l'établissement.

A défaut d'autre précision, on ne peut que donner au mot son sens économique usuel et l'assimiler au concept d'apport en société, couvrant les dotations en capital susceptibles d'être apportées par ses membres à

l'établissement, qu'il s'agisse de biens meubles ou immeubles ou de numéraire, et donnant lieu à inscription dans les comptes de bilan de l'établissement. »

Un excédent brut de fonctionnement :

Formation de l'excédent brut de fonctionnement

en €	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources fiscales propres (Taxe d'apprentissage)	1 080	1 396	562	2 229	454	1 561	1 036	51	5 709	14 178
Ressources d'exploitation (frais d'inscription, ateliers libres)	20 760	21 334	53 416	101 061	43 100	76 184	58 564	96 256	74 666	68 570
Dont débet				32 450				0	0	0
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	1783 369	1775 090	1758 574	1734 412	1724 536	1707 772	1864 803	1872 444	1669 114	2236 345
Dont commune	1 548 912	1 548 912	1 548 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912	1 124 184	1 873 640
Dont DRAC	208 300	208 300	208 300	217 800	221 400	204 300	329 620	309 537	368 797	331 992
Produits de gestion (A)	1805 209	1797 820	1812 552	1837 702	1768 090	1785 517	1924 403	1968 751	1749 489	2319 092
Charges à caractère général	209 265	242 338	317 943	373 052	289 389	364 976	338 011	340 198	423 367	515 992
Charges de personnel	1500 703	1246 657	1283 586	1376 774	1463 575	1482 641	1461 664	1460 779	1593 743	1573 474
Subventions de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	3 000	0	4 000	0
#NOM?	1 023	9 730	790	3 263	6 823	100	103	54 222	32 810	10 158
Charges de gestion (B)	1710 991	1498 725	1602 319	1753 089	1759 787	1847 717	1802 778	1855 199	2053 921	2099 624
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	94 218	299 095	210 233	84 613	8 303	-62 200	121 625	113 552	-304 432	219 467
en % des produits de gestion	5,2%	16,6%	11,6%	4,6%	0,5%	-3,5%	6,3%	5,8%	-17,4%	9,5%

Le budget est quasi intégralement public pour 2025 : 2,24 M€ de ressources institutionnelles sur 2,32 M€ de produits de gestion en 2025, soit 96,4 % de dotations et participations.

Les ressources propres sont à cette date résiduelles : 82,7 k€ en 2025 et devront être augmentées conformément à la demande des tutelles confrontés à des contraintes économiques fortes.

La contribution communale est gelée en valeur nominale depuis 2019 (1 498 912 €, après -50 k€ en 2019).

Il est proposé de mettre en œuvre les actions visant à développer les ressources propres (3,6 % → cible réaliste 8-10 %, soit +100 à 150 k€/an)

- Taxe d'apprentissage : une campagne de fléchage direct auprès des entreprises avignonnaises avec l'appui de la Mairie d'Avignon pourrait viser 50-80 k€ ;
- Formation continue, VAE, apprentissage (financements OPCO / Région) : c'est le seul segment vraiment scalable pour un établissement d'enseignement supérieur ;
- Ateliers publics et droits d'inscription : réflexion à avoir sur les tarifs de l'EPCC parmi les plus faibles de France ;
- Mécénat structuré : fonds de dotation adossé ou association d'amis (art. 238 bis), locations d'espaces, éditions, résidences, prestations de recherche.

- Financements sur projets : Erasmus+, Europe Créative, appels à projets recherche-crédation.

Etat financier : état de l'actif immobilisé

73900 - ECOLE SUPERIEURE ART AVIGNON

Exercice 2025

III – ÉTATS FINANCIERS					III
Bilan (en euros)					A
ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		41 335,81	41 335,81		-890,48
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		12 073,96		12 073,96	12 073,96
Constructions		1 579 015,40	15 551,46	1 563 463,94	1 563 720,64
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		53 444,95	37 128,05	16 316,90	2 517,56
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		501 727,41	308 059,09	193 668,32	253 806,06
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		2 187 597,53	402 074,41	1 785 523,12	1 831 227,74
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					1 485,71
Créances sur les redevables et comptes rattachés		8 592,80	987,98	7 604,82	10 748,27
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		57 756,82		57 756,82	58 698,90
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

Un travail est aussi engagé avec les services de la Ville d'Avignon sur l'écriture de conventions de mise à disposition des locaux comme suite aux préconisations de la Chambre régionale des Comptes.

Il conviendra alors de clarifier la situation de bilan (cf. Tableau ci-dessus terrain et construction).

Une activité consolidée dans le paysage des écoles d'art

L'ESAA accueillera 139 élèves lors de la rentrée 2026 dont 42 premières années.

La répartition est faite ainsi :

- 1ère année commune : 42 étudiant.es
- A2 Création : 19
- A2 Conservation-Restauration : 11
- A3 Création : 16
- A3 Conservation-Restauration : 11
- A4 Création : 10
- A4 Conservation-Restauration : 7
- A5 Création : 13
- A5 Conservation-Restauration : 8
- Post-Diplômes : 5

En pièce jointe, est transmis aux membres du Conseil d'administration les statistiques pour les candidatures parcours sup ainsi que le questionnaire insertion réalisé par les services de l'ESAA.

Des projets phare pour le cycle 2026 2027

L'École des Beaux-Arts a pour missions premières l'enseignement de l'art et de la conservation-restauration. C'est à partir de ce socle qu'elle construit son projet d'établissement, en le déployant à travers des partenariats structurants et des programmes de recherche phares, qui nourrissent en retour la formation des étudiants et inscrivent l'école dans un réseau scientifique, culturel et professionnel élargi.

Permaculture relationnelle, entre Rhône et Durance (candidature RADAR 2026)

L'École supérieure d'art d'Avignon porte, en partenariat avec Avignon Université, un projet de recherche-crédation coordonné par son directeur Benoît Broisat et déposé au titre du dispositif RADAR du ministère de la Culture. Son point de départ est le déménagement de l'école en 2013 à Baigne-Pieds, en périphérie d'Avignon, où elle a troqué le voisinage des institutions culturelles pour celui du centre hospitalier, d'un ÉHPAD, de structures de soins et de quartiers relevant de la politique de la ville. Le projet étend la notion de permaculture du champ paysager au champ relationnel et s'appuie sur le *Tiers Paysage* de Gilles Clément pour interroger la cohabitation entre vivants, humains et non-humains, d'un même bassin de vie. Il pose ainsi la question de ce que peut être une école d'art conçue comme acteur à part entière de la vie sociale et culturelle locale, en travaillant les notions de frontière et de porosité — entre l'école et l'hôpital, entre la création et la conservation-restauration, entre la pratique artistique et la participation habitante.

Son objectif opérationnel est de fédérer sous un cadre commun des initiatives jusqu'ici parallèles (aménagement du site, ÉHPAD *La Maison Paisible*, Institut Sainte-Catherine, Cordées de la réussite, communautés de gens du voyage) et d'en dégager des connaissances transférables à d'autres établissements de l'enseignement supérieur Culture. La méthodologie est fondée sur la pratique : quatre semaines de workshops et des enquêtes de terrain partagées, nourries du dialogue avec Gilles Clément et Thomas Hirschhorn et placées sous l'unité que doit leur donner l'artiste invitée Natsuko Uchino. Les étudiants des deux options de l'ESAA et d'Avignon Université y sont associés à tous les niveaux, le post-diplôme prenant en charge les collaborations les plus exigeantes. Le calendrier court sur l'année 2026-2027, de l'atelier de préfiguration *Habiter l'école* en octobre au séminaire du printemps 2027 à la Villa Créative, puis à la restitution publique de l'été 2027 pendant le Festival d'Avignon, avec pour productions une publication numérique et un podcast. Le budget prévisionnel s'élève à 22 500 €, dont 10 000 € sollicités auprès de RADAR, le projet

prolongeant le programme *Affordances* engagé depuis 2022 et ayant reçu un avis très favorable du Conseil scientifique et pédagogique le 11 février 2026.

Un renforcement de l'offre de professionnalisation

CulturePro 2026 : Faire milieu, écosystème professionnel pour les diplômés de l'ESAA

L'ESAA, implantée en périphérie d'Avignon dans le voisinage de quartiers prioritaires, accueille une forte proportion d'étudiants boursiers (42 % contre 33 % en moyenne dans les écoles supérieures d'art) et obtient d'excellents résultats en formation — 100 % de réussite au DNSEP en 2025 —, mais constate que ces mêmes étudiants sont trop souvent rattrapés par les déterminismes sociaux au moment de l'entrée dans la vie active. À ce constat s'ajoutent deux spécificités : un territoire avignonnais où l'offre culturelle est riche mais où les équipements propices à l'ancrage d'une activité professionnelle (incubateurs, ateliers partagés, fablabs, pépinières) font défaut, et un double cursus création / conservation-restauration rare à l'échelle nationale, qui appelle des dispositifs d'accompagnement adaptés.

Le projet déploie en réponse cinq axes complémentaires, conçus pour fonctionner ensemble plutôt que séparément. Le premier, central, consiste à structurer en véritable incubateur l'Espace YIIIIIIY, lieu polyvalent créé par d'anciens étudiants, au moyen d'ateliers thématiques bimensuels (statut d'artiste-auteur, régie d'exposition, portfolio, recherche de financements) et d'un suivi individualisé assuré par des référents de l'équipe pédagogique. La deuxième porte sur la mise en visibilité des diplômés, avec une grande exposition estivale en juillet 2027 dans un lieu patrimonial du dispositif *Quartet* + pendant le Festival d'Avignon, confiée à un commissaire invité et accompagnée d'un catalogue numérique, complétée par des accrochages ponctuels tout au long de l'année. Le troisième vise la structuration du réseau Alumni autour d'un dispositif de mentorat, avec une journée de rencontres à l'automne 2026 à la Collection Lambert et une seconde au printemps 2027 réunissant alumni et étudiants de 4e et 5e années. Le quatrième prévoit trois chantiers de professionnalisation destinés aux jeunes conservateurs-restaurateurs, dont deux au Palais des Papes et un avec un FRAC du territoire, avec une attention portée aux outils numériques. Le cinquième propose une résidence de deux semaines à la Villa Médicis pour trois diplômés — deux en conservation-restauration, un en création —, prolongeant dans le cadre professionnel le postulat du projet d'établissement selon lequel l'art et la conservation du patrimoine sont deux manières complémentaires de prendre soin du monde.

Les cordées de la Réussite – « Les Beaux-Arts d'Avignon »

Ce projet sera détaillé dans une délibération spécifique.

Un développement du rayonnement à l'international

Si le développement récent des projets de recherche a grandement favorisé l'ouverture de l'ESAA à l'international (en lien avec le Brésil, la Chine, le Japon, la Croatie et le Danemark), les possibilités offertes aux étudiants de mener une partie de leurs études à l'étranger sont encore sous-exploitées, alors même que notre école a réactivé son adhésion à la charte Erasmus + en 2021 et bénéficie de l'Aide à la Mobilité Internationale et du dispositif PRAME.

Pour 2026 et 2027, l'établissement bénéficie d'une subvention permettant d'organiser 13 mobilités de personnes (étudiant.es et personnels).

Poste budgétaire	Nombre de participants	Nombre de programmes	Subvention
Subvention pour la mobilité	13		27 650,00 €
Contribution à l'organisation du projet	13		5 200,00 €
Montant total de la subvention			32 850,00 €

Un effort d'information, de clarification de l'offre et d'accompagnement des étudiants est nécessaire pour y remédier. Cela sera rendu possible notamment avec la réorganisation du pôle administratif et scolarité.

Il s'agira aussi également de mettre à jour le réseau des établissements partenaires en fonction des projets et besoins actuels, notamment en pérennisant les relations tissées dans le cadre des projets de recherche à travers la signature de conventions de partenariat et par des candidatures régulières à l'Action-Clé 171 du dispositif Erasmus ouvrant la voie à des mobilités d'étude hors de l'Union Européenne.

L'École des Beaux-Arts d'Avignon lance son offre de formation continue

L'École des Beaux-Arts d'Avignon va travailler pour mettre en place d'un dispositif de formation continue, destiné aux professionnels, artistes, enseignants et toute personne souhaitant approfondir ou réorienter sa pratique artistique.

Cette nouvelle offre permettra d'accéder à l'expertise pédagogique et aux ressources techniques de l'école (ateliers, matériel spécialisé, encadrement par des enseignants-artistes) dans un cadre adapté aux contraintes professionnelles et personnelles des adultes en activité.

Modulable dans sa durée et son format, cette formation vise à répondre aux besoins de perfectionnement, de reconversion ou de développement de compétences dans les différents champs des arts plastiques et visuels.

Un travail devrait par ailleurs être engagé sur l'identité visuelle de l'ESAA (logo, affichages, etc.) pour faire rayonner l'ESAA sur son territoire mais aussi au plan national et international).

Situation financière jusqu'en 2025

REPERES

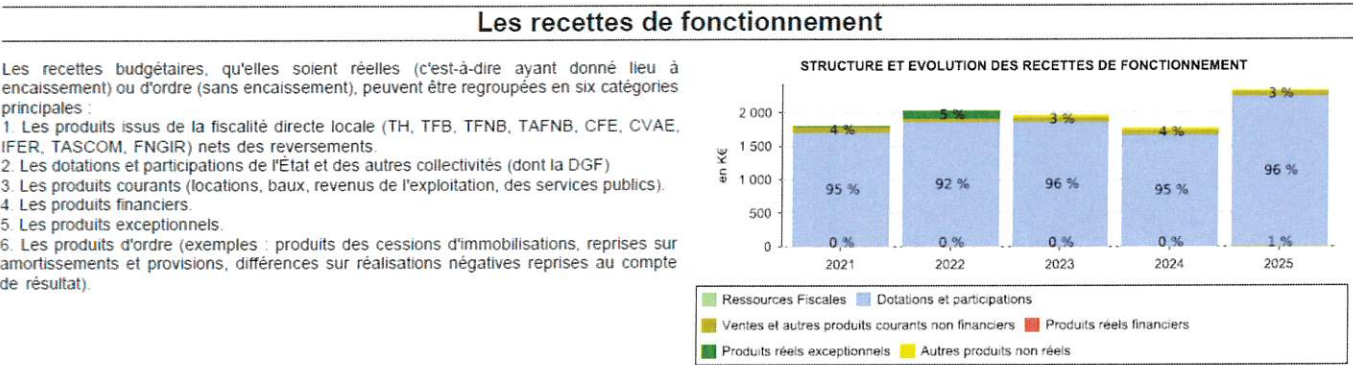
En K€	Tableau de synthèse					Évolution		
	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution	2024/2025	2021/2025
Produits réels de fonctionnement	1 794	2 020	1 940	1 750	2 317		32,4 %	29,2 %
Charges réelles de fonctionnement	1 860	1 832	1 827	2 054	2 098		2,1 %	12,8 %
Capacité d'autofinancement brute	-66	188	113	-305	219		-	-
Capacité d'autofinancement nette	-66	188	113	-305	219		-	-
Dépenses d'équipement	26	35	38	15	23		53,3 %	-11,5 %
Dettes financières	0	0	0	0	0		-	-
Fonds de roulement	435	492	571	261	457		75,1 %	5,1 %
Trésorerie	385	452	498	207	399		92,8 %	3,6 %

Les ressources

Une des particularités des EPCC est que leurs ressources sont principalement composées de contributions des membres fondateurs **et de subventions**.

Pour l'ESAA, elles s'élèvent à plus de 96% des recettes totales de fonctionnement en 2025.

Recettes de fonctionnement :



En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Ressources fiscales	1 561	1 036	51	5 709	14 178	148,3 %	808,3 %
Dotations et participations	1 707 772	1 864 803	1 872 444	1 669 114	2 236 345	34,0 %	31,0 %
Ventes et autres produits courants non financiers	76 184	58 564	67 565	74 666	66 857	-10,5 %	-12,2 %
Produits réels financiers	0	0	0	3	0	-100,0 %	-
Produits réels exceptionnels	8 463	95 598	0	194	0	-100,0 %	-100,0 %

Évolution des financements alloués :

	CA 2023 En €	BP 2024 en €	CA 2024	BP 2025 En €	CA 2025 En € mandaté	Estimation prévisionnelle 2026	BP 2027
Ville d'Avignon	1 498 912	1 498 912	1 124 184	1 498 912	374 728X 4 + 374 728	1 498 912	1 498 912
DRAC PACA aide au fonctionnement	258 000	258 000	258 000	258 000	248 000	248 000	248 000
DRAC PACA Aides sur projets et AMI	67 800		91 200		107 907	52 153	
DGCA - RADAR		10 000	10 000		10 000	10000	
TOTAL	1 824 712	1 756 912	1 483 384	1 756 912	2 239 547	1 809 065	1 746 912

Les contributions sont :

- ✓ celle de la Ville d'Avignon. Pour 2027, elle ne couvre pas les charges de personnel prévisionnelles. Il faudra donc réinterroger les postes en CDD et.ou rechercher des contributions structurelles durables ;
- ✓ Celles de l'État et de la DRAC pour le fonctionnement général de l'école et pour les projets
- ✓ Celles liées aux demandes de subvention portées par l'ESAA,
- ✓ L'aide à la professionnalisation

Des subventions ou participations ponctuelles peuvent s'ajouter à ces recettes.

BP 2027- contributions publiques	Financement	Montant en €	Montant en %
1 746 912€	VILLE	1 498 912	86 %
	ETAT	248 000	14 %

Il est rappelé que pour 2027, l'ESAA bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux d'enseignement grâce à la Ville d'Avignon.

Les demandes de dotation auprès des tutelles publiques :

Pour l'exercice 2027, la dotation sollicitée auprès de la Ville d'Avignon s'élèvera à 1 498 912€, identique à 2026 compte tenu des contraintes financières de la Ville d'Avignon.

Pour l'exercice 2027, la dotation sollicitée auprès du ministère de la Culture s'élèvera à 248 000€ au titre du fonctionnement de l'école au regard du réajustement opéré par la DRAC PACA en 2025 dans un contexte de baisse des budgets alloués aux DRAC.

Un échange aura lieu dans le cadre de l'année 2027 sur la question du financement des frais structurels de Champfleury et de Baigne-Pieds dans le cadre des travaux sur les conventions de mise à disposition des espaces de travail.

Point sur la subvention EUROPE CREATIVE SOLDE

L'ESAA arrive au terme de son programme Europe Créative pour le projet « Landing Zones ». Elle renouvellera sa demande auprès de l'Agence Européenne dans le cadre d'un consortium d'établissements piloté par l'Ecole d'art de Lyon.

Il faut noter qu'un solde de subvention sera versé par l'Agence européenne normalement en 2026 ou 2027 soit 40 000€. Ce solde permettra aussi de financer les 20% de subvention à verser aux Universités d'Arrhus au Danemark et de Zagreb en Croatie.

Subventions déjà versées en 2025 :

-80% de **51 601,68€ pour Aarhus pour le versement à venir (solde de 10 320€)**

-80% de **50 426,28€ pour Zagreb pour le versement à venir (solde de 10 085€)**

Solde en faveur de l'ESAA estimé à 20 000€. Cela permettra de couvrir les dépenses déjà engagées en trésorerie par l'ESAA

Les ressources propres :

Il s'agit principalement des frais d'inscription à l'école (étudiants et ateliers EAC).

Nombre d'étudiant.es :

133 pour le cycle 2024-2025

155 pour le cycle 2025-2026 + 3 étudiant.es de Guangzhou soit 158 au total

139 pour le cycle 2026 2027 hors formation continue non chiffrée dans ce ROB

Compte 7062 Ateliers EAC : 20 000€

Compte 7067 Enseignement supérieur : 68 700€

TOTAL ressources liées à l'activité : 88 700€

Campagnes	Nb de boursiers à l'ESAA
2016/2017	52

2017/2018	48
2018/2019	49
2019/2020	54
2020/2021	68
2022/2023	47 dont 17 boursiers OBIS qui ne payent pas leur scolarité
2023/2024	42 dont 12 boursiers OBIS qui ne payent pas leur scolarité
2024/2025	55 étudiants
2025/2026	61 étudiants

Pour 2025-2026, 61 étudiant.es ont bénéficié de la gratuité des droits d'inscription à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts d'Avignon.

Par décision du Conseil d'administration du 27 octobre, Le Conseil d'administration a approuvé la gratuité des droits d'inscription pour les étudiant.es boursier.es.

En effet la DG2TDC (Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle) du Ministère de la Culture a sollicité la DRAC PACA dans le cadre de la mise en œuvre de la compensation des droits d'inscription des étudiants boursiers des écoles supérieures d'art et design territoriales, afin de déléguer à la DRAC les crédits nécessaires pour permettre la gratuité des droits d'inscription dans les écoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce dispositif de gratuité est renouvelé pour la rentrée scolaire du cycle 2026-2027.

Cette compensation de la DRAC en faveur de l'ESAA est uniquement conditionnée à l'application de la gratuité pour les étudiants boursiers à l'inscription à l'Ecole d'art dans le cadre de l'enseignement supérieur.

L'établissement se fera attribuer une compensation annuelle calculée sur le nombre de boursiers 2025-2026 pour la rentrée 2026-2027.

Cela aura donc une légère incidence sur la trésorerie de l'ESAA (dotation de la DRAC transmis souvent au second semestre de l'année budgétaire).

- **Autres recettes**

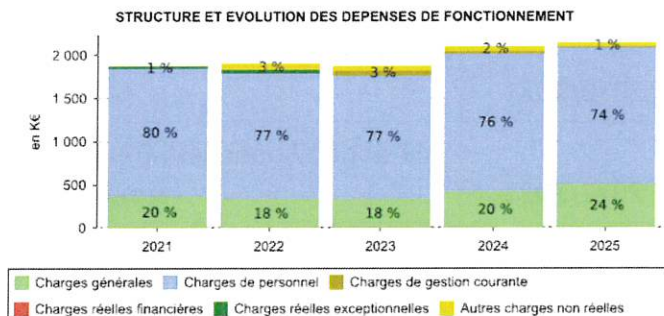
À ces frais d'inscription s'ajoutent les reprises sur subvention, la contribution à la vie étudiante et de campus (10 000€ en 2026), la taxe d'apprentissage, et autres subventions que pourrait percevoir l'ESAA.

La mise en place de la formation continue constitue également un levier de diversification des ressources financières de l'établissement, dont les premiers effets sur les recettes pourraient être constatés dès le Compte Financier Unique (CFU) 2027. Non chiffré à ce stade.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



Elles évoluent à compter de 2019 avec une reprise d'activité de l'ESAA et le développement des inscriptions tant pour l'enseignement supérieur que pour les ateliers d'éducation artistique et culturelle.

Les charges de structure sont importantes et grèvent le budget de fonctionnement. Tout nouveau projet doit alors être pensé avec une politique de recherche de subvention.

Informations générales :

Charges à caractère général (chap. 011)

Elles progressent de 21 % en moyenne sur la période 2025. Le niveau des charges à caractère général est étroitement lié au niveau de l'activité de l'école et ses projets de recherche en 2025 (projet Amazonie, Chine, Croatie et Danemark).

La part des charges à caractère général, relativement stable autour de 18-20 % entre 2021 et 2024, progresse nettement en 2025 pour représenter 24 % des dépenses de fonctionnement.

La masse salariale

En 2011, année de création de l'EPCC, la majeure partie du personnel de l'établissement était mis à disposition par la Ville. Progressivement, la majorité de ces agents ont demandé leur mutation.

Actuellement, il n'y a plus d'agent mis à disposition de la ville d'Avignon.

Le nombre total des agents a également évolué avec la création de postes principalement administratifs et techniques.

L'absence de certains postes freine le développement et la sécurisation de certains travaux (poste administratif notamment pour la sécurisation des statuts, de la commande publique, poste d'enseignant en Conservation - Restauration).

2026 a connu une tension en matière de charge salariale puisque :

- Réintégration d'une salariée en disponibilité pour convenances personnelles (cadre B de la FPT),
- Accident de service d'un salarié de l'ESAA rémunéré à 100%

Il faut noter que le tableau des emplois est vieillissant comme en témoigne la pyramide des âges à fin 2024 :

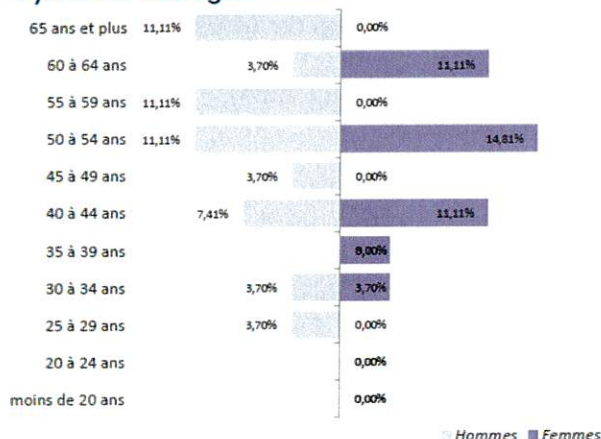
Pyramide des âges

➡ En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

➡ Pyramide des âges

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	56,6
Contractuels sur emploi permanent	43,4
Emplois permanents	51,2



Les charges de personnel sont importantes et devront être contenues par des questionnements sur les fiches de poste des enseignant.es en lien avec les départs à la retraite à venir.

L'augmentation d'activité permet de faire évoluer le taux d'encadrement comme le préconisait l'HCERES notamment pour le second cycle.

Nombre d'enseignant.es : 14 enseignant.es.

Le poste de PEA volume ne sera pas remplacé pour le cycle à venir. Une nouvelle organisation des enseignements sera faite notamment pour faire intervenir davantage d'intervenants extérieurs.

Effets du GVT pour l'année à venir car il concerne des personnels en fin de grille notamment :

GVT AEA – 473€ annuels non chargés
 GVT Rédacteur – 873€
 GVT PEA HC -1 362€
 GVT adjoint administratif – 59 €

Il n'y aura pas de promotions possibles en 2027 compte tenu des contraintes financières fortes de l'EPCC.

Avancement de grade PEA HC octobre 2026 pour une salarié.e comme suite au départ à la retraite d'un PEA HC.

Un départ à la retraite de PEA HC est prévu le 2 juillet 2027.

Le personnel

Le personnel de l'EPCC est composé, début septembre 2026, de 27 agents, dont 60 % d'agents issus de la filière culturelle. À ces agents s'ajoutent de nombreux vacataires (conférenciers, intervenants).

L'équipe est ainsi composée :

- 1 directeur ;

- 1 secrétaire générale, cette dernière a été sélectionnée pour participer au CHEC 2026 du ministère de la Culture pour 2026 2027 (engagement des jours CET et paiement par ses soins de l'hébergement)
- 4 personnels administratifs (assistante et coordinatrice pédagogique, assistante RI et com, assistante accueil et scolarité, gestionnaire RH et compta) ;
- 1 personnel bibliothèque ;
- 4 personnels techniques ;
- 1 adjoint d'animation (dédié à l'EAC) en CDD. Poste d'AEA depuis 2024.
- 13 ETP - PEA+ 1 AEA, pour un total de **14 ETP enseignant.es (16 personnes)**.

1 agent est en disponibilité en 2026 (1 AEA).

Régime indemnitaire :

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été mis en place par délibération du Conseil d'Administration de 2019.

Durée du travail :

Jusqu'en 2019, l'ESAA n'avait pas adopté de règlement de temps de travail. Ce dernier est mis en œuvre pour le personnel administratif et technique. Concernant le personnel enseignant, un débat est en cours au niveau national sur la reconnaissance du statut de PEA fonction publique territoriale en synergie avec le statut de PEA fonction publique d'état. Cela n'a pas évolué depuis le ROB 2026.

Les règles de travail des PEA sont ci-dessous rappelées :

Le statut particulier des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (PEA) et celui des assistants territoriaux d'enseignement artistique (AEA) soumettent ces agents à un régime dérogatoire aux règles classiques applicables en matière de temps de travail appelé « régime d'obligations de service ». Ainsi, le temps de travail « normal » des PEA est égal à 16 heures par semaine (article 2 du décret du 2 septembre 1991). Celui des AEA est quant à lui de 20 heures par semaine (article 3 du décret du 29 mars 2012).

En raison de leur régime d'obligations de service, les règles relatives à l'aménagement et la réduction du temps de travail ne sont pas applicables aux PEA et AEA. Pour la même raison, il n'est pas possible d'annualiser les enseignants artistiques, qu'ils soient PEA ou AEA, même pour tenir compte des périodes d'inactivité qui seraient supérieures aux absences liées aux droits aux congés annuels.

Il faut noter néanmoins que pour la bonne organisation de l'EDT, il est nécessaire d'aménager l'EDT de l'ESAA et d'organiser sous la forme de bloc des enseignements sur 4 ou 5 par semaine.

Les PEA et AEA relèvent du régime de droit commun s'agissant des congés annuels, à savoir que la durée de leurs congés est égale à 5 fois leurs obligations hebdomadaires de service.

Depuis 2020, afin de répondre aux spécificités de l'école supérieure d'art, basés sur les rythmes particuliers liés aux vacances scolaires et aux importantes amplitudes horaires de travail suivant les horaires d'ouverture de l'école, le temps de travail hebdomadaire des personnels non enseignant est passé à 39 heures (avec 23 jours RTT).

Le temps de travail du personnel de l'école se présente comme suit :

- Administratif & technique : 39 h/semaine ; bénéficient de 25 congés annuels + 23 RTT+ éventuellement 2 jours de fractionnement. Il est possible pour certains agents de bénéficier de journées de télétravail (directeur, secrétaire générale, responsable pédagogique, comptable). La secrétaire générale est mise en télétravail à plein temps (5 jours par semaine) par arrêté du Président de l'ESAA depuis septembre

2025 pour permettre une continuité de service en lien avec sa situation individuelle. En son absence, un intérim est organisé avec Emilie Cosme, valorisé financièrement.

- Enseignants : 16h (PEA) ou 20h (AEA) / semaine, bénéficient de toutes les vacances scolaires (1 semaine sur 2 pour les petites vacances).

Le calendrier pédagogique a ainsi été fixé :

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER	
Mar 1		Jeu 1		Dim 1	La Traversée	Mar 1		Ven 1	Année de l'En	14	Jeu 1
Mar 2		Ven 2		Lun 2		Mar 2		Lun 2		Mar 2	RECHERCHE UT HUMAINE
Jeu 3		Lun 3		Mar 3		Jeu 3		Mar 3		Jeu 3	
Ven 4		Dim 4		Mar 4		Ven 4	Travail 01	Mar 4		Ven 4	
Lun 5		Lun 5	WORKSHOP	Jeu 5	1 Pascale Informations Offres d'Emploi	Lun 5	Travail 01	Lun 5		Dim 5	
Dim 6		Mar 6	WORKSHOP	Ven 6	1 Pascale Informations Offres d'Emploi	Mar 6	Travail 01	Mar 6		Lun 6	
Mar 7		Mar 7	WORKSHOP	Lun 7		Lun 7		Jeu 7		Dim 7	
Mar 8		Jeu 8	WORKSHOP (après-midi) PEA PEA	Mar 8		Mar 8	RECHERCHE UT HUMAINE	Ven 8		Lun 8	
Mar 9		Ven 9	WORKSHOP	Lun 9	Travaux de la Traversée	Mar 9		Lun 9		Mar 9	
Jeu 10		Lun 10		Mar 10	Travaux de la Traversée	Jeu 10		Mar 10		Ven 10	
Ven 11		Dim 11		Mar 11	Recherche	Ven 11		Ven 11		Dim 11	
Lun 12		Lun 12		Jeu 12	Travaux de la Traversée	Lun 12		Mar 12		Mar 12	
Dim 13		Mar 13	RECHERCHE UT HUMAINE	Ven 13	Travaux de la Traversée	Dim 13		Mar 13		Mar 13	
Mar 14		Mar 14		Lun 14		Ven 14		Jeu 14		Dim 14	
Mar 15		Jeu 15		Dim 15		Mar 15		Ven 15		Lun 15	
Mar 16		Ven 16		Lun 16	WORKSHOP	Mar 16		Lun 16		Dim 16	
Jeu 17	Recherche de nouvelles	Lun 17	WORKSHOP	Mar 17	WORKSHOP	Jeu 17		Mar 17		Lun 17	
Ven 18		Mar 18	WORKSHOP	Mar 18	WORKSHOP	Ven 18		Jeu 18		Mar 18	
Dim 19		Jeu 19		Jeu 19	WORKSHOP	Lun 19		Mar 19		Mar 19	
Lun 20		Mar 20		Ven 20	WORKSHOP	Dim 20		Ven 20		Mar 20	
Mar 21	Travaux de nuit	Mar 21		Lun 21		Mar 21	Travaux de nuit	Mar 21		Dim 21	
Mar 22	Travaux de nuit	Jeu 22		Dim 22		Mar 22	Travaux de nuit	Lun 22		Jeu 22	Travaux de nuit
Mar 23	Travaux de nuit	Ven 23		Mar 23		Jeu 23	Travaux de nuit	Mar 23		Mar 23	Travaux de nuit
Mar 24	Travaux de nuit	Lun 24		Mar 24	RECHERCHE UT HUMAINE	Mar 24	Travaux de nuit	Dim 24		Mar 24	Travaux de nuit
Ven 25	Travaux de nuit	Dim 25		Mar 25		Ven 25		Lun 25		Jeu 25	Travaux de nuit
Mar 26		Mar 26		Ven 26		Mar 26		Mar 26		Ven 26	Travaux de nuit
Dim 27		Mar 27	RECHERCHE UT HUMAINE	Ven 27		Dim 27		Jeu 27		Dim 27	
Lun 28		Mar 28		Dim 28		Lun 28	Travaux de nuit	Jeu 28		Lun 28	
Mar 29		Jeu 29		Dim 29		Mar 29	Travaux de nuit	Ven 29		Mar 29	
Mar 30		Ven 30		Dim 30		Mar 30	Travaux de nuit	Dim 30		Mar 30	
Mar 31		Lun 31		Lun 31		Jeu 31	Travaux de nuit	Dim 31		Mar 31	

MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
Lun 1	PASSE MURAILLES	Jeu 1		Sab 1	Fête de la nuit	Mar 1		Jeu 1	
Mar 2	PASSE MURAILLES	Ven 2		Dim 2		Mar 2		Ven 2	
Mar 3	PASSE MURAILLES	Lun 3		Lun 3		Jeu 3		Sab 3	
Jeu 4	PASSE MURAILLES	Dim 4		Mar 4		Ven 4		Dim 4	
Ven 5	PASSE MURAILLES	Lun 5		Mar 5		Lun 5		Lun 5	
Sab 6		Mar 6	Travaux de Piquage	Jeu 6	Recherche	Dim 6		Mar 6	
Dim 7		Mar 7	Travaux de Piquage	Ven 7		Mar 7		Mar 7	
Lun 8	PASSE MURAILLES	Jeu 8	Travaux de Piquage	Sab 8	Recherche	Mar 8		Ven 8	
Mar 9	PASSE MURAILLES	Ven 9	Travaux de Piquage	Dim 9		Mar 9		Mar 9	
Mar 10	PASSE MURAILLES	Lun 10		Lun 10		Jeu 10		Sab 10	
Jeu 11	PASSE MURAILLES	Dim 11		Mar 11		Ven 11		Dim 11	
Ven 12	PASSE MURAILLES	Lun 12		Mar 12		Lun 12		Lun 12	
Lun 13		Mar 13		Jeu 13		Dim 13		Mar 13	
Dim 14		Mar 14		Ven 14		Lun 14		Mar 14	
Lun 15		Jeu 15		Sab 15		Mar 15		Jeu 15	
Mar 16		Ven 16		Dim 16		Mar 16		Ven 16	
Mar 17		Lun 17		Lun 17		Jeu 17		Sab 17	
Jeu 18		Dim 18		Mar 18		Ven 18		Dim 18	
Ven 19		Lun 19	WORKSHOP (après-midi) PEA CRICI	Mar 19		Lun 19		Lun 19	
Lun 20		Mar 20	WORKSHOP (après-midi) PEA CRICI	Jeu 20		Dim 20		Mar 20	
Dim 21		Mar 21	WORKSHOP	Ven 21		Lun 21		Mar 21	
Lun 22		Jeu 22	WORKSHOP	Lun 22		Mar 22		Jeu 22	
Mar 23		Ven 23	WORKSHOP	Dim 23		Mar 23		Ven 23	
Mar 24		Lun 24		Lun 24		Jeu 24		Sab 24	
Jeu 25		Dim 25		Mar 25		Ven 25		Dim 25	
Ven 26		Lun 26		Mar 26		Lun 26		Lun 26	
Lun 27		Mar 27		Jeu 27		Dim 27		Mar 27	
Dim 28		Mar 28		Ven 28		Lun 28		Mar 28	
Lun 29	Année de l'En	Jeu 29		Sab 29		Mar 29		Jeu 29	
Mar 30		Ven 30		Dim 30		Mar 30		Ven 30	
Mar 31		Lun 31		Lun 31		Mar 31		Sab 31	

DEUX ESPACES AU SERVICE DE LA FORMATION, mis à disposition par la Ville d'Avignon :

Dans son rapport 2024, la CRC PACA formule deux recommandations :

- ✓ Recommandation n° 1 : Préciser, dans les statuts, la part respective des contributions financières de chacune des personnes publiques membres, conformément aux dispositions de l'article R. 1431-2 du CGCT.

Une proposition de convention a été transmis en juillet 2024 aux services de la Ville d'Avignon et est toujours en instance.

- ✓ Recommandation n° 2 : Adopter dans les plus brefs délais les conventions de mise à disposition des locaux occupés par l'école puis procéder à l'enregistrement des écritures comptables afférentes.

Un travail est en cours de négociation pour Champfleury. L'ESAA souhaiterait une augmentation de sa dotation pour couvrir les nouvelles charges de fonctionnement attendues par la Ville d'Avignon. Pour Baigne-Pieds, le travail est en stand-by en lien avec les opérations juridiques de cession du bien entre le Syndicat Mixte et la Ville.

Il n'y a pas d'autre mise à disposition de la Ville d'Avignon en faveur de l'ESAA.

Dans le cadre de ses événements artistiques, l'ESAA sollicite chaque année la Ville d'Avignon pour la mise à disposition des lieux du Quartet +.

Les bourses

Il s'agit de bourses versées aux étudiants (aides financières pour le passage de diplôme plafonnées à 180€ pour un DNA et à 250€ pour un DNSEP).

Pour 2027, en fonction des contraintes financières, le dispositif pourrait être gelé si l'ESAA doit restreindre ses charges de fonctionnement.

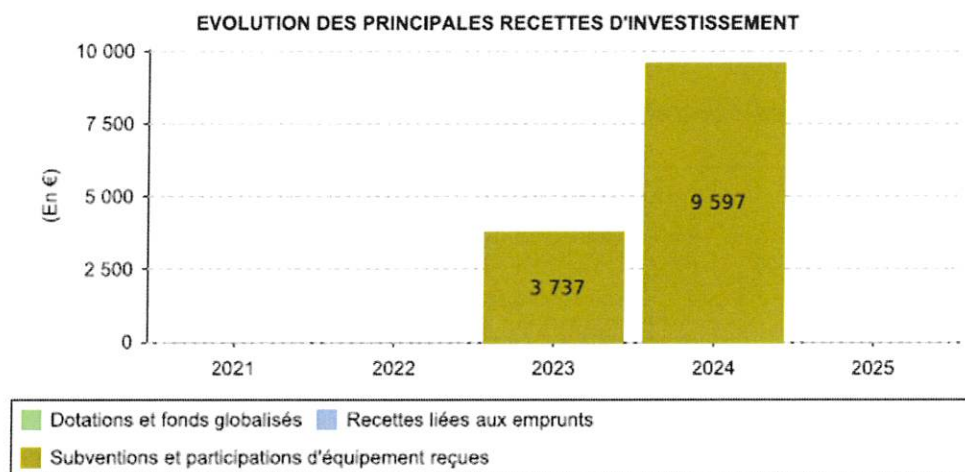
Synthèse globale :

L'établissement a confirmé la consolidation de ses comptes sans marge de manœuvre. La mise en place d'une nouvelle activité (formation continue) et de recherches de mécénat permettra d'ici à deux ans d'augmenter les fonds propres de l'établissement.

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT MODESTE

Les dépenses d'investissement : Les dépenses annuelles sont restreintes et varient entre 26 000€ et 30 000€ par an.

Les recettes d'investissement



REPERES

En %

EVOLUTION ANNUELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

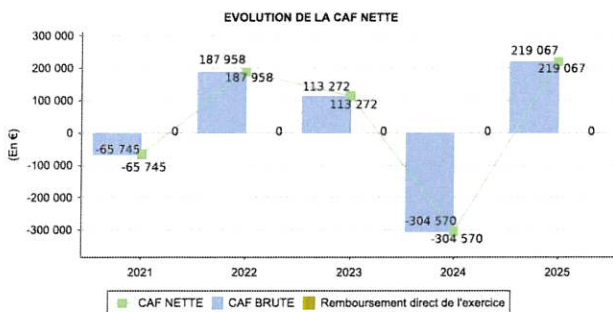
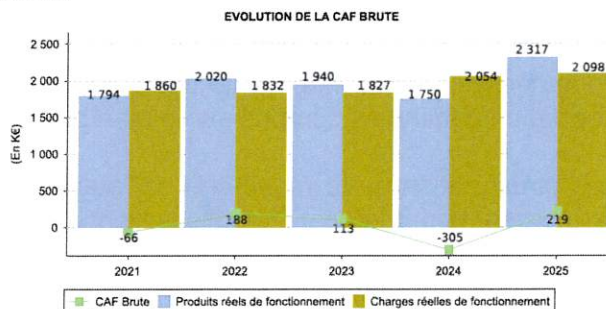
	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024
Dotations et fonds globalisés	-	-	-	-
Recettes liées aux emprunts	-	-	-	-
Subventions et participations d'équipements reçues	-	-	156,81 %	-100,00 %

Elles sont composées de l'autofinancement, des amortissements et d'éventuelles rares subventions.

Capacité d'autofinancement jusqu'en 2025 :

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Ratios, capacité financière

Capacités financières (épargnes de gestion, brute, nette)

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'ESAA n'étant pas endettée, les épargnes de gestion, brute et nette sont identiques.

Situation en 2026 : un budget soclé malgré des contraintes financières fortes

BILAN EN 2025		
ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 2 187 598	Ressources propres 2 644 609	
Actif circulant 66 350	Dettes financières 0	Fonds de roulement net global 457 012
Trésorerie 398 514	Passif circulant 7 852	BFR 58 498

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 398\,514$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé "fonds de roulement". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Section de fonctionnement

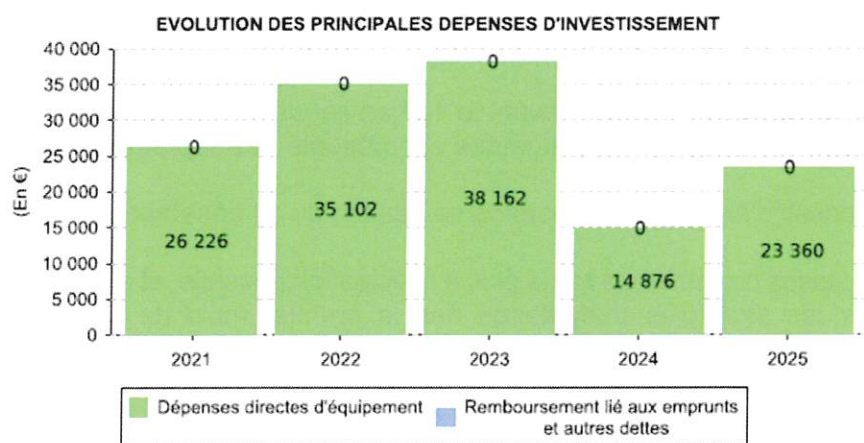
Chaque année, les dépenses sont contenues avec sobriété. Un état trimestriel des dépenses est transmis à la direction permettant des réajustements possibles (à la baisse le plus souvent).

La priorité sera pour l'année 2027 la recherche de financements sur projets, la recherche de mécénat et la mise en place de la formation continue y compris sur le plan budgétaire.

Un travail de meilleure structuration de la recherche est aussi en cours permettant d'identifier des priorités d'action. Ce travail sera présenté par le chef d'établissement aux membres du Conseil d'administration.

Dans le cadre du suivi des préconisations CRC, il a été demandé à la direction de renforcer les contrôles sur la régie de recettes. Un nouveau contrôle sera opéré fin 2026 et transmis à la trésorerie d'Avignon.

Section d'investissement



REPERES

En %

ÉVOLUTION ANNUELLE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024
Dépenses directes d'équipement	33,85 %	8,72 %	-61,02 %	57,04 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	-	-	-	-

Pour 2026, voici les dépenses déjà engagées :

Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(R...	Disponible...
		37 559,64 €	6 228,94 €		31 330,70 €
		37 559,64 €	6 228,94 €		31 330,70 €
040 - Opérations d'ordre de tra...		2 618,14 €	2 618,14 €		0,00 €
	13911 - Subv. inv. actifs amort. - Etat et établiss...	2 618,14 €	2 618,14 €	100,00 %	0,00 €
	13912 - Subv. inv. actifs amort. - Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €
	21838 - Autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles		34 941,50 €	3 610,80 €		31 330,70 €
	2154 - Voies navigables	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €
	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage...	8 949,01 €	0,00 €	0,00 %	8 949,01 €
	2181 - Installations générales, agencements e...	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €
	21831 - Matériel informatique scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €
	21838 - Autre matériel informatique	25 992,49 €	3 610,80 €	13,89 %	22 381,69 €
		37 559,64 €	6 228,94 €		31 330,70 €

LES ORIENTATIONS 2027 POUR LE BUDGET DE L'ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS D'AVIGNON

Le vote du budget primitif est prévu, dans les statuts de l'école, avant le 1er janvier de l'exercice auquel il se rapporte. C'est pour cette raison que le Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté dès septembre 2026.

Le budget primitif 2027 sera soumis au Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 décembre 2026.

Ceci présente l'avantage d'engager le processus budgétaire avec le plus d'anticipation possible, et ainsi d'avoir la possibilité de connaître et d'appliquer les stratégies budgétaires dès le premier mois de l'année, et l'inconvénient de ne pas avoir encore tous les éléments, notamment ceux qui découleraient de l'exercice en cours et du budget des contributeurs et partenaires financiers.

Un calendrier de financement a été opéré avec la Direction des finances de la Ville d'Avignon :

Le mandat du 1^{er} trimestre sera effectué au cours du mois de janvier.

Le mandat du deuxième trimestre sera effectué au cours de la première semaine d'avril.

Le mandatement du 3^{ème} trimestre se fera la 1^{ère} semaine de juillet.

Le mandatement du 4^{ème} trimestre aura lieu lors de la première semaine d'octobre.

Les orientations budgétaires envisagées portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

DEFINITION DES PRIORITES DU BUDGET POUR 2027 :

Dans un contexte de vigilance budgétaire renforcée, l'établissement entend structurer ses orientations autour de quatre axes prioritaires.

En premier lieu, il s'agira de consolider et de pérenniser le soclage des contributions de nos deux tutelles, la Ville d'Avignon et la DRAC PACA, notamment par la formalisation d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) qui viendra sécuriser dans la durée les engagements financiers de chacune des parties et clarifier les objectifs partagés de l'établissement.

Parallèlement, une démarche de recherche de mécénat sera initiée, en s'appuyant sur l'implication et le réseau des membres du conseil d'administration, afin de diversifier les sources de financement et de renforcer les ressources propres de l'école.

Dans cette même perspective de développement des recettes propres, la mise en place d'une offre de formation continue constituera un levier complémentaire, permettant à l'établissement de valoriser son expertise pédagogique tout en générant des ressources additionnelles.

Enfin, une vigilance particulière sera maintenue sur l'évolution des charges de fonctionnement, avec un suivi régulier permettant d'anticiper toute dérive budgétaire ; à ce titre, une réflexion sur le gel de certains postes pourrait être engagée si les contraintes financières venaient à l'imposer, dans un souci de responsabilité et de soutenabilité de la trajectoire financière de l'établissement.

Projet de budget Cible : un budget sécurisé et consolidé.

Dépenses de fonctionnement 2027 estimées :

	BP 2026 en €	BP 2027 en €	Répartition en %
Charges à caractère général (Fonctionnement hors personnel)	254 312,36	251 993	13.4
Charges de personnel et assimilés	1 530 990	1 563 319.99	84.4
Autres charges de gestion courante	9 850	8000	0.4
Charges exceptionnelles	0	800	0.04
Dotation aux amortissements	37 559.64	30 000	1.76
TOTAL	1 832 912	1 854 113	

Charges à caractère général :

2023 En €	2024	2025	Réalisé au 24 août 2026	Perspectives BP 2027 en €
241 827.61	423 367,31	515 992.19€	236 200.78€	251 993€

Le réalisé 2026 à la date du 24 août 2026 est de 236 200.78 € et intègre 53 795.38€ de frais d'honoraires. À noter que l'excédent des années passées est affecté au moment du budget supplémentaire chaque année pour couvrir les charges de fonctionnement de l'ESAA ce qui sera fait en mai 2027 avec l'excédent 2027.

Pour 2027, Les honoraires en faveur de l'enseignement supérieur et de l'EAC sont ainsi estimés :

HONORAIRES BP 2027 (compte 62)	
EAC	
Ateliers libres (hors chargé de l'EAC)	10 000,00 €
Intervenants cycle de formation 2026 2027 (bitard, provoyeur, leger, de souza, quintin, leveau)	Dans les vacations en fonction du programme pédagogique
Passe Murailles	3 000,00 €
Intervenants Presse Papier (4 demi- journées X 3 heures X 50€)	600,00 €
Interventions matériaux 100 heures X 50€	5 000,00 €
Interventions exterieures - 54 heures X 50 euros	2 700,00 €
3 ateliers WS (Vannerie, Mari Mira)	3 600,00 €

Accompagnement PEA semaine de bloc	
5 semaines de CR préventive (à prévoir au BS - 6 000€)	
11 semaines intervention (peinture, volume, etc.)	13 200,00 €
Accompagnement PEA (2 semaines Thomas Bohl, 1 Semaine Marie Jacotey)	3 600,00 €
Cycle de conférences Actualité de l'art contemporain	
Conférences ESAA (10 semaines X 300€) // plafond	3 000,00 €
Workshop	
WS inter-écoles-semaine novembre 2026	3 600,00 €
2 workshops (2 intervenants ext X 1200€ X 2)	4 800,00 €
TOTAL	53 100 €

Autres postes de dépenses :

Nature comptable	2022 en €	2023 en €	2024 en €	2025	Réalisé au 24 août 2026 en €
Énergie	41 676.28	49 691.87	19 581 + Gaz 23 687	47 438.89	40 231.88
Maintenance	45 824.60	45 708.62	44 972	41 783.69	33 053.41
Frais de nettoyage des locaux	26 954.40	29 250	33 884	14 999.72	20 916
Petit équipement	18 888.39	31 885.17	37 218	17 264.78	13 801.17
Honoraires	78 242	51 583.10	78 004	153 194.68	53 795.38
Contrats de prestation	4 956.82	1 424.33	1233	1 086.20	1 138.96
Location mobilières (bus, nacelles, etc.)	1 093.99	3 043.91	2574	2 251.75	908.9
Voyage et déplacements	18 786.73	34 984,68	60 264	116 245.22	14 414.66
Frais de télécommunication	14 121.58	18 235.91	20 432	14 894.92	11 001.60

Les locaux de l'ESAA :

Les installations de l'école sont réparties sur 2 sites : chemin de Baigne-Pieds et Champfleury.

Une attention particulière devra de nouveau être portée sur les crédits affectés aux fluides (eau/électricité/gaz et chaudière vétuste).

l'entretien des sites : les bâtiments sont anciens et connaissent des problèmes réguliers de dégradation (inondation, chutes de plafond, problème d'isolation). Cela entraîne des charges d'entretien très importantes pour l'établissement. Une réflexion devra être menée avec le propriétaire notamment pour mettre en place des énergies propres (type panneaux solaires, etc.) dans les deux bâtiments. Il pourrait être présenté un projet de développement de l'ESAA dans de nouveaux locaux en lien avec les PPI présentés par les collectivités publiques (pôle enseignement supérieur en art et éducation artistique et culturelle).

Les charges de personnel :

Les charges de personnel représentent près de 84.4% du budget.

Les augmentations du taux du SMIC ainsi que les recrutements sur certains postes sur tout ou partie des années précédentes expliquent partiellement l'évolution des charges de personnel :

- Renouvellement de 5 CDD à l'été 2026 : postes de PEA essentiellement (3 en conservation restauration et 2 en création) et renouvellement des vacances nécessaires à la formation.
- Un ou deux départs à la retraite de PEA sont a priori prévus pour 2027. La question de leur renouvellement devra être posée au regard des taux d'encadrement et du travail réalisé sur la formation continue.
- Réintégration d'un poste d'assistante (cadre B) en juillet 2026 en charge notamment de la communication, de la coordination événementielle et des RI.
- GVT de personnels en fin de grille pour 2027 comme énoncé plus haut.

Les charges liées aux investissements :

Pour le cycle 2026-2027, les projets d'investissement envisagés sont les suivants et devront faire l'objet de priorités :

- Travaux de réaménagement des salles et des espaces de Baigne-Pieds et Champfleury : 7 000€
- Acquisition pour réassort de matériel technique de Champfleury et de caméras vidéo : 10 000€
- Acquisition de mobilier recyclé : 3 000€
- Petit matériel informatique : 10 000€

La question de la priorité d'achat d'un nouveau Traffic doit être posée : 30 000€ estimés. Cela nécessiterait de faire une année presque blanche pour les autres acquisitions.

Il faut noter que certains biens n'ont jamais été amortis sur la période 2011 à 2016 ce qui ne permet une réelle lisibilité de la situation d'inventaire de l'établissement.

Un travail est donc mené en fonction des moyens alloués à cette mission très spécifique pour l'équipe comptable de l'ESAA. Ce travail est réalisé en lien avec le SCGA d'Avignon.

Les services de l'ESAA souhaiteraient travailler avec la Ville d'Avignon pour solliciter une demande de subvention au titre du fond vert dans le cadre de l'aménagement du site de Baigne-Pieds notamment (Fonds vert - Édition 2026 | Aides Territoires).

Les membres du Conseil d'administration trouveront en annexe à la délibération la version première du schéma directeur immobilier rédigé par Benoit Broisat, directeur de l'ESAA.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu ;

APPROUVE les orientations qui seront présentées dans le cadre du budget prévisionnel 2027 comme suite au débat du 16 septembre 2026.

Vote	
Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**Le Président du Conseil d'Administration
Damien Malinas**

Annexes du ROB :

- CFU 2025
- Présentation de l'analyse financière de l'ESAA par le SCGA d'Avignon
- organigramme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr